

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
**SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES**

**NOTE SUR LA PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION  
DANS LES ÉCOLES RECRUTANT SUR LES CONCOURS  
A TB BIO, A TB ENV et POLYTECH A TB  
Session 2017**

*A lire attentivement avant de répondre à votre proposition d'affectation*  
**Attention :** le Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires sera fermé du vendredi 28 juillet 2017 au soir au mercredi 16 août 2017 au matin.

L'intégration dans les écoles recrutant sur les concours A TB BIO, A TB ENV et POLYTECH A TB est prononcée dans le cadre d'une procédure commune, qui concerne obligatoirement tous les candidats « classés », c'est-à-dire figurant sur l'une au moins des listes principales ou complémentaires d'admission des concours précités.

Cette procédure se déroule en cinq étapes :

**1<sup>ère</sup> ÉTAPE : LES VŒUX**

(du jeudi 1 juin 2017 au dimanche 25 juin minuit)

Les candidats doivent se connecter sur le site Internet [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) rubrique « Vœux et Affectations » entre le jeudi 1 juin 2017 et le dimanche 25 juin minuit pour saisir leur « liste de vœux », c'est-à-dire leur ordre de préférence pour les écoles, indépendamment de leur classement. Cet ordre de préférence peut être en permanence contrôlé ou modifié au cours de la période mentionnée ci-dessus. **Il devient définitif après le 25 juin 2017** et constitue un véritable engagement contractuel.

Ordre de préférence	
<b>BIO</b>	
Agrocampus Ouest (Rennes) - cursus agronome	<input type="text"/>
Agrocampus Ouest (Angers) - cursus horticole et paysage	<input type="text"/>
AgroParisTech - Grignon	<input type="text"/>
Agrosup Dijon (Civil)-cursus agronome	<input type="text"/>
Agrosup Dijon (Civil) - cursus agroalimentaire	<input type="text"/>
Bordeaux Sciences Agro	<input type="text"/>
ENGEEES Strasbourg	<input type="text"/>
ENSAIA Nancy	<input type="text"/>
ENSAT Toulouse	<input type="text"/>
ENSIP	<input type="text"/>
Montpellier SupAgro - cursus agronome	<input type="text"/>
Oniris Nantes - cursus ingénieur	<input type="text"/>
VetAgro Sup Clermont	<input type="text"/>
ENSTIB	<input type="text"/>
<b>ENV</b>	
ENV Alfort	<input type="text"/>
VetAgro Sup Lyon	<input type="text"/>
Oniris Nantes - cursus vétérinaire	<input type="text"/>
ENV Toulouse	<input type="text"/>
<b>POLYTECH-ARCHIMEDE</b>	
POLYTECH Clermont-Ferrand	<input type="text"/>
POLYTECH Grenoble	<input type="text"/>
POLYTECH Lille	<input type="text"/>
POLYTECH Nice-Sophia	<input type="text"/>
ESBS Strasbourg	<input type="text"/>
ESIAB Brest	<input type="text"/>
ESIX Normandie (Caen)	<input type="text"/>
ENSTBB Bordeaux	<input type="text"/>
ESIFE (ISBS Créteil)	<input type="text"/>
ISIFC Besançon	<input type="text"/>
<b>POLYTECH-ARCHIMEDE</b>	
ISTIA Angers	<input type="text"/>
POLYTECH Orléans	<input type="text"/>
<b>POLYTECH-A RCHIMEDE</b>	
POLYTECH Nantes	<input type="text"/>

Concrètement, le candidat n'établit qu'une seule liste de choix d'écoles ; les écoles qui l'intéressent devront être numérotées de 1 à n par le candidat dans la colonne de droite.

Elles apparaissent sur l'écran Internet dans l'ordre ci-contre.

## 2<sup>ème</sup> ÉTAPE : APPEL DES CANDIDATS DANS LES ÉCOLES

(du mardi 4 juillet au lundi 4 septembre 2017)

La première proposition d'affectation (appel) aura lieu **le mardi 4 juillet 2017**. Les propositions suivantes sont prévues **le lundi 10 juillet**, puis chaque lundi jusqu'au 4 septembre

Les candidats munis de leur code confidentiel, doivent se connecter sur le site [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), rubrique « Vœux et Affectations » pour consulter et imprimer la proposition d'affectation qui leur sera faite.

**Dès réception**, ils renvoient le document signé avec la réponse choisie préférentiellement par mail ([contact@concours-agro-veto.net](mailto:contact@concours-agro-veto.net)) copie [fatiha.messaoudene@concours-agro-veto.net](mailto:fatiha.messaoudene@concours-agro-veto.net)

Les candidats sont appelés dans une école en fonction :

- de leur classement aux différents concours,
- du nombre de places offertes dans chaque école,
- de l'ordre préférentiel exprimé par le candidat (ordre intangible à partir du 25 juin 2017 à minuit).

La proposition d'affectation offre le choix au candidat entre 4 réponses. La signification de chaque réponse et leurs conséquences sont explicitées dans le tableau en fin de ce document.

Parallèlement à l'envoi des propositions d'affectation, le Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires tient à jour sur le site Internet [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), rubrique « Vœux et Affectations » le rang des derniers intégrés de chaque école. Cette information est intéressante à consulter par tous les candidats qui participent à la procédure d'intégration.

Durant toute cette période, le Service des Concours peut être amené à joindre les candidats également par téléphone ou courriel. Il est donc recommandé de vérifier que les coordonnées données lors de l'inscription sont toujours valables.

**En effet, le Service des Concours ne peut en aucun cas gérer les changements de coordonnées pendant la période de procédure d'intégration. Il appartient aux candidats, entre leur inscription et leur intégration, de prendre toutes dispositions utiles pour rester joignables.**

## 3<sup>ème</sup> ÉTAPE : RÉPONSE DES CANDIDATS

Sur la proposition d'affectation qu'il a reçue, le candidat, ou son mandataire, doit cocher une seule des cases numérotées.

**Tout retard de réponse bloque ou ralentit la procédure d'admission d'autres élèves dans les écoles.** C'est pourquoi il est demandé aux candidats de répondre **dès réception**, à la proposition d'affectation.

En cas de démission (réponse 4), il est demandé de renseigner l'orientation suivie.

*Procuration* : si un candidat pense ne pas pouvoir participer lui-même à la procédure d'affectation, il doit donner procuration à l'avance à une tierce personne pour lui permettre de se connecter à sa place et de répondre en son nom. Le modèle de procuration est téléchargeable sur [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), rubrique « Vœux et affectations ». Ce formulaire dûment rempli sera joint à la réponse à la proposition d'affectation.

La **démission** d'un candidat entraîne le remplacement du démissionnaire dans l'école qu'il refuse par le successeur immédiat pouvant y prétendre.

Par conséquent, les candidats qui ont accepté une école mais qui espèrent une affectation dans une école mieux placée (réponse 2), peuvent recevoir successivement plusieurs propositions d'affectation. Ils doivent répondre à chacune d'elles le plus rapidement possible.

Par contre, tant qu'aucune nouvelle école ne peut être proposée, le candidat ne reçoit pas de nouvelle proposition. Il considèrera donc comme toujours valable l'affectation pour laquelle il a répondu.

Si un candidat, malgré son désir exprimé de se voir proposer une autre affectation, ne souhaite plus rester dans l'attente d'une éventuelle nouvelle proposition, il peut à tout moment, par téléphone confirmé ensuite par mail ou courrier manuscrit, accepter définitivement la proposition d'affectation qui lui avait été faite.

Le modèle ci-après peut alors être utilisé :

<i>ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'ÉCOLE</i>	
Nom prénom du candidat : .....	
Numéro d'inscription : <b>A TB</b> .....	
Je soussigné(e)..... déclare <b>accepter à titre définitif</b> la proposition d'affectation pour l'école .....	
qui m'avait été faite le .....	
Date	.....Signature

#### **4<sup>ème</sup> ÉTAPE : INTÉGRATION DÉFINITIVE**

L'intégration du candidat n'est définitive qu'après acceptation par lui de la proposition qui lui aura été faite. Un candidat qui accepte une école, mais espère une autre école mieux placée dans ses choix (choix réponse 2), doit néanmoins se considérer comme ayant accepté définitivement l'école proposée tant qu'il n'a pas reçu de nouvelle proposition.

Si c'est le cas, le jour de la rentrée, il doit impérativement se présenter à cette école. Son absence, sans information de sa part au Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires, sera considérée comme une démission.

**ATTENTION** : la procédure d'affectation centralisée cessera le 4 septembre 2017. A partir de cette date, toute démission, toute entrée ou sortie des écoles seront gérées par les directions des écoles, et par concertation directe entre elles et les candidats.

#### **5<sup>ème</sup> ÉTAPE : INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES**

A partir de fin juin et pendant toute la phase procédure d'intégration, le Service des Concours fera parvenir à chacune des écoles recrutant sur le concours, les noms des candidats qui lui ont été affectés et leur réponse. **Ce sont les directions des études de chaque école qui contacteront leurs futurs élèves pour les modalités d'inscription et de rentrée.**

## Nombre de places offertes en 2017

Le candidat se renseignera auprès de son école d'affectation sur la date de rentrée.

ETABLISSEMENTS (CONCOURS A TB BIO)	Nombre de places offertes (1)
<b>AGROCAMPUS OUEST</b>	
<i>Ingénieur agronome (Rennes)</i>	4
<i>Ingénieur en horticulture et en paysage (Angers)</i>	4
<i>Ingénieur agroalimentaire</i>	4
<b>AgroParisTech (Grignon)</b>	10
<b>AgroSup (Dijon)</b>	
<i>Ingénieur agronome*</i>	2
<i>Ingénieur en agroalimentaire</i>	5
<b>Bordeaux Sciences Agro</b>	2
<b>ENGEES (Strasbourg)</b>	3
<b>ENSAIA (Nancy)</b>	6
<b>ENSAT (Toulouse)</b>	3
<b>ENSIP (Poitiers)</b>	2
<b>Montpellier SupAgro</b>	
<i>Ingénieur agronome</i>	4
<i>Ingénieur SAADS</i>	4
<b>Oniris (Nantes)</b>	6
<b>VetAgro Sup (Clermont-Ferrand)</b>	6
<b>ENSTIB (Epinal)</b>	2
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>

ETABLISSEMENTS	CONCOURS POLYTECH A TB
<b>ESBS Strasbourg</b>	
<i>Biotechnologie</i>	2
<i>ChemBioTech</i>	2
<b>ESIAB Brest</b>	1
<b>ESIR Rennes (Ingénierie biomédicale)</b>	1
<b>ESIROI La Réunion</b>	1
<b>ESIX Normandie</b>	3
<b>ENSTBB Bordeaux</b>	2
<b>ISIFC Besançon (Génie biomédical)</b>	2
<b>ESIFE (Génie biomédical et santé)(ISBS)</b>	2
<b>ISTIA Angers (Génie biologique et santé)</b>	2
<b>POLYTECH Clermont-Ferrand (Génie biologique)</b>	1
<b>POLYTECH Grenoble (Technologie de l'information pour la santé)</b>	1
<b>POLYTECH Lille (Génie biologique et alimentaire)</b>	1
<b>POLYTECH Marseille</b>	
<i>Génie biologique, biotechnologies</i>	1
<i>Génie biomédical</i>	1
<b>POLYTECH Montpellier (Génie biologique et agroalimentaire)</b>	1
<b>POLYTECH Nice-Sophia (Génie biologique)</b>	1
<b>POLYTECH Nantes (Génie des procédés et bioprocédés)</b>	1
<b>POLYTECH Orléans (Génie industriel)</b>	1
<b>POLYTECH Paris-UPMC (Agroalimentaire)</b>	1
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

ETABLISSEMENTS (CONCOURS A TB ENV)	Nombre de places offertes (1)
<b>ENV (Alfort)</b>	2
<b>VETAGRO SUP (Lyon)</b>	2
<b>ONIRIS (Nantes)</b>	2
<b>ENV (Toulouse)</b>	2
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

(1) Nombre de places offertes susceptible d'être modifié par transfert entre concours.

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
**SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES**  
**PROPOSITION D'AFFECTATION**

**GROUPE CONCOURS A TB**  
**SESSION 2014**

Paris, le

N

Nom, Prénom  
 Adresse

N° Candidat : A TB-xxx  
 Rang POLYTECH A TB : 64  
 Rang A TB BIO : 56

**RAPPEL DE VOS CHOIX :**

- |                                      |  |   |  |
|--------------------------------------|--|---|--|
| 1 ENV ALFORT                         | 2 ONIRIS NANTES - CURSUS VETERINAIRE   | 3 VETAGRO SUP (NANTES)                    | 4 VETAGRO SUP (TOULOUSE)                 |
| 5 AGROPARISTECH (BRIGNON)            | 6 MONTPELLIER SUP AGRO - CURSUS AGRIC  | 7 ENSAT                                   | 8 ONIRIS NANTES - CURSUS AGROALIMENTAIRE |
| 9 BORDEAUX SCIENCES AGRO (EX ENITAB) | 10 AGROSUP DIJON - CURSUS AGRONOME (C) | 11 AGROSUP DIJON - CURSUS AGROALIMENTAIRE | 12 AGROCAMPUS OUEST - CURSUS AGRONOME    |
| 13 VETAGRO SUP (CIVIL)               | 14 ENSAIA                              | 15 VETAGRO SUP (CIVIL)                    | 16 VETAGRO SUP (CIVIL)                   |

**PROPOSITION :** l'affectation qui vous est proposée est : **ONIRIS NANTES - CURSUS AGROALIMENTAIRE**

**REPONSE :** Je soussigné (e) (Nom et prénom du candidat) \_\_\_\_\_ (cas de procuration) (1)  
 soussigné(e) (Nom et prénoms du mandataire) \_\_\_\_\_

agissant comme mandataire du candidat désigné ci-après :  
 (Nom et prénoms du candidat) \_\_\_\_\_

**DÉCLARE (2)**

1  Je déclare l'affectation dans l'école : **ONIRIS NANTES - CURSUS AGROALIMENTAIRE**  
 et renoncer à toute affectation dans les autres écoles des concours A TB ENSA, ENITA, ENV et POLYTECH A TB figurant dans mes choix.

Je déclare mon affectation dans l'école ci-dessus mais attendre également toute autre affectation  
 qui me serait proposée ultérieurement dans une autre école des concours A TB ENSA, ENITA, ENV et ARCH BIO  
 figurant dans la liste de mes choix.

Renoncer définitivement à mon admission dans l'école ci-dessus mais attendre toute autre affectation  
 qui me serait proposée ultérieurement dans une autre école des concours A TB ENSA, ENITA, ENV et POLYTECH A TB classée plus  
 haut dans la liste de mes choix. Si cette nouvelle proposition ne m'est pas faite, mon orientation sera : \_\_\_\_\_

4  Renoncer définitivement à mon admission dans l'école ci-dessus et démissionner des écoles  
 des concours A TB ENSA, ENITA, ENV et POLYTECH A TB.

L'orientation que je choisis est : \_\_\_\_\_

autre école \_\_\_\_\_, université \_\_\_\_\_

autre (précisez) \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_, le / / \_\_\_\_\_ Signature de l'intéressé(e) (ou du mandataire déclaré) :

Il est fortement conseillé aux candidat(e)s de conserver un double de ce document. Aucun duplicata ou attestation ne sera délivré ultérieurement.

**Très important :** cet imprimé doit être envoyé par MAIL à la personne responsable du concours ou par FAX (01.44.08.18.51).  
 Toute déclaration incomplète, surchargée ou non signée ne pourra être prise en considération.





(1) Joindre la procuration

(2) Cocher la case correspondant à votre choix

**BANQUE DE NOTES « AGRO-VÉTO » - session 2017**

**Concours A Filière TB**

**PROPOSITION D'AFFECTATION :  
SIGNIFICATION ET CONSÉQUENCES DE VOTRE CHOIX**

Je choisis la réponse	SIGNIFICATION	CONSÉQUENCES
1 	- J'accepte définitivement l'école qui m'est proposée. Par conséquent, je démissionne des autres concours auxquels j'ai été reçu	- Je sais qu'aucune autre école de la banque de notes « Agro-Véto » ne me sera proposée. J'intégrerai l'école proposée. - J'attends les documents nécessaires à mon inscription qui me seront adressés par cette école. - Je traite désormais avec cette école.
2 	- J'accepte l'école qui m'est proposée mais j'espère qu'il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de choix (banque « Agro-Véto » ou éventuellement autres concours.)	- Si une nouvelle école m'est proposée, je perds mes droits sur l'école que j'avais acceptée antérieurement ainsi que sur les écoles placées dans ma liste entre ces deux écoles. - Si je ne reçois pas d'autres propositions pour une école figurant dans mes choix, j'intégrerai l'école pour laquelle j'ai fait cette réponse 2 - Si j'accepte une école d'un autre concours, je démissionne rapidement de la banque « Agro-Véto » (par fax ou lettre.)
3 	- Je refuse l'école qui m'a été proposée, mais j'espère qu'il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de choix. - Je ne peux pas revenir sur ce refus pour cette école.	- Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi cette école. - Si aucune autre école ne m'est proposée, je perds mes droits sur toutes les écoles de la banque « Agro-Véto ».
4 	- Je refuse toutes les écoles de ma liste de choix des écoles des concours de la banque de notes « Agro-Véto ». Ce choix est irréversible.	- Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi l'école que l'on me propose. - Je m'oriente vers d'autres écoles ou d'autres scolarités.